



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Prévision d'adoption du règlement 04-2022

RÈGLEMENT 04-2022, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX.

En conformité avec les exigences de l'article 12 de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022 le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 04-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement, présenté et déposé le 7 février 2022, aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

Donné à Saint-Gilbert ce 24 février 2022.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 24 février au bureau municipal et publié celui-ci sur la page facebook de la municipalité et dans le journal *Le Gilbertain* du mois de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 24 février 2022.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier